Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 04 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 SEP. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **25 août 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **30**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. FRINGUE Mikaël – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette — M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – M. SERMANDE Jean-Pierre.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique – **M. CASSAGNABERE Patrick** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – **HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget supplémentaire 2015

- Compte annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le budget supplémentaire 2015 du SPANC se chiffre à :

	Recettes : + 12 345,50	**Dépenses : + 12 345,50**
Fonctionnement	+ 3 682,93	+ 3 682,93
Investissement	+ 8 662,57	+ 8 662,57

En restes à réaliser :
- Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

En propositions nouvelles et en reprise des résultats affectés, le projet de budget s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

- Les recettes se chiffrent à **+ 3 682,93 €,** soit :

 Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 3 682,93

- Les dépenses représentent **+ 3 682,93 €** soit :

 Chap. 011 – Charges à caractère général + 300,00
 Chap. 012 – Charges de personnel + 3 382,93

En section d'investissement :

- Les recettes sont de **+ 8 662,57 €**

 Chap. 001 – Solde d'exécution reporté + 8 662,57

- Les dépenses sont de **+ 8 662,57€**

 Chap. 21 – Immobilisation corporelle + 8 662,57

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité,** décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité,** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2015 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 12 345,50	**Dépenses : + 12 345,50**
Fonctionnement	+ 3 682,93	+ 3 682,93
Investissement	+ 8 662,57	+ 8 662,57

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

